

Institut de Démographie

Département de Formation Continue

PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT CREATION
D'UN CENTRE D'ETUDES DES MIGRATIONS
ET DES RELATIONS INTERCULTURELLES

Dans le cadre de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, le Département de Formation Continue, représenté par son Directeur, Monsieur F. ANDRIEUX, et l'Institut de Démographie, représenté par son Directeur, Monsieur C. REGNIER,

s'associent pour créer, dans l'Institut de Démographie, une section spécialisée désignée comme "CENTRE D'ETUDE DES MIGRATIONS ET DES RELATIONS INTERCULTURELLES (CEMRIC).

L'objectif de cette section est de se livrer à des recherches documentaires (au besoin critiques), à des études et enquêtes concernant les travailleurs étrangers et leur famille et portant notamment sur :

- les statistiques de mouvement et d'état de cette population
- les causes et conséquences des migrations tant du point de vue social que du point de vue économique
- les problèmes de l'accueil, de l'adaptation et des relations interculturelles (y compris dans le milieu du travail)
- la formation professionnelle et la promotion.

Il s'agit avant tout de "situer" les travailleurs migrants et leurs problèmes et plus particulièrement de relever les difficultés de relation entre travailleurs étrangers et ressortissants des pays d'accueil.

Les recherches qui peuvent être entreprises soit à l'initiative du D.F.C., soit à l'initiative de l'I.D., sont dans une large mesure suscitées à partir d'objectifs concrets de formation, notamment en direction des agents sociaux français chargés de l'accueil, de l'adaptation ou de la promotion des travailleurs migrants.

.../...

L'exploitation des résultats peut se faire indifféremment par le D.F.C. ou l'I.D.

Un Conseil de Direction du Centre est mis en place comprenant 8 membres :

- 2 représentants du D.F.C. désignés pour 2 ans par le Directeur du D.F.C.
- 2 représentants de l'I.D. désignés pour 2 ans par le Directeur de l'I.D.
- 4 enseignants de l'Université des Sciences Humaines associés à l'ensemble des projets, désignés d'un commun accord pour deux ans, par les deux Directeurs.

Ce Conseil est présidé par le Directeur de l'I.D., le Directeur du D.F.C. en est vice-président.

Ce Conseil décide des orientations de travail et de la répartition du budget. Il confie la mise en oeuvre des orientations à un (e) Secrétaire Général (e), responsable devant le Président.

Un Conseil de Perfectionnement sera également mis en place. Sa composition sera précisée dans le règlement intérieur du Centre.

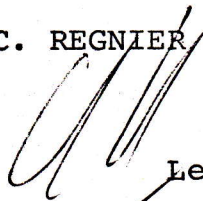
Le CEMRIC a mandat de représenter à la fois le D.F.C. et l'I.D. pour toutes les relations avec les autres Universités françaises, les Centres de Recherche ou Universités étrangères et, en général, tout organisme ou institution désireux de s'assurer sa collaboration au niveau de la recherche ou de la formation dans le domaine des migrations ou des relations interculturelles.

Le présent protocole peut être révisé à tout moment, par les Directeurs des deux instances concernées ; les modifications seront soumises pour acceptation au Conseil de Direction. En cas de difficultés graves ou de conflit dans l'application de ce protocole, ceux-ci seront soumis à l'arbitrage du Président de l'Université des Sciences Humaines.

A Strasbourg, le 5 janvier 76

Le Directeur de l'I.D.

C. REGNIER



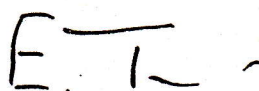
Le Directeur du D.F.C.

F. ANDRIEUX



Le Président de l'Université
des Sciences Humaines

E. TROCME



Université des Sciences Humaines

DEPARTEMENT DE FORMATION CONTINUE
1, rue du Général de Castelnau
67000 STRASBOURG
Tel. (88) 32 36 00

FACULTE DES SCIENCES SOCIALES
22, rue Descartes
67084 STRASBOURG CEDFX
Tel.(88) 61 39 39 p. 234 et 235

CENTRE D'ETUDES DES MIGRATIONS ET DES RELATIONS INTERCULTURELLES C.E.M.R.I.C.

LE CONSEIL ELARGI DU C.E.M.R.I.C.

Il est présidé par le Directeur du CEMRIC et comprend :

- les membres permanents du CEMRIC
- un représentant du Président de l'Université des Sciences Humaines
- le Directeur du DFC ou l'un de ses représentants
- un représentant de l'UER des Sciences Sociales
- des représentants des institutions et des entreprises et associations partenaires :

CAF
DDASS
DDTE
Région
D.R.F.P.
CLAPEST
CASTRAMI
les associations des communautés immigrées.

Le Conseil débattrà :

- des questions générales relatives à l'immigration et aux relations interculturelles,
- des formations, des rencontres ou colloques,
- des projets de formation ou de recherche.